

# JOURNAL

D E

## FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU SAMEDI, 30 SEPTEMBRE 1797.

*De Cadix, le 2 Septembre.*

Les femmes, moines, vieillards et enfans qui avoient quitté cette ville, lors du bombardement, sont tous rentrés, et il ne reste plus d'inquiétudes. L'escadre du comte St.-Vincent tient encore la mer, mais notre port n'est plus bloqué avec la même rigueur. La nouvelle de la défaite des Anglois à Ténériffe a répandu ici beaucoup de joie, et a ranimé le courage de nos marins. La flotte reste encore inactive; on fait de grands préparatifs pour la mettre en état de repousser l'ennemi.

Le tremblement de terre qui, au mois de Février dernier, a déchiré une grande étendue de territoire dans le Pérou, s'est fait ressentir aussi dans la mer Pacifique. Des débris de navires et de pirogues, et des cadavres de poissons, en grande quantité, paroissent sur les côtes. On n'a pas des détails bien précis sur les pertes et les divers accidens de cette catastrophe: la cour n'a rien fait publier; et l'on croit que les relations venues de Carthagène sont très-exagérées.

*Extrait des Nouvelles de Paris, du 24 Septembre.*

*Arrêté du Directoire du 23.* — Le Directoire exécutif, informé de la mort du général Hoche, commandant en chef les armées de Sambre et Meuse, et de Rhin et Moselle, décédé à Wetzlar, le 3ème jour complémentaire de l'an 5 de la République, dans la trentième année de son âge, arrête qu'il y aura, Décadi prochain, au Champ de Mars, une cérémonie funèbre en mémoire de ce général. — Le ministre de la guerre et celui de l'intérieur se concerteront pour le mode d'exécution à présenter au Directoire exécutif.

*Autre arrêté du 23.* — Le Directoire exécutif

arrête que le général de division Augereau est nommé général en chef commandant les armées de Rhin et Moselle, et de Sambre et Meuse. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera imprimé. — *Signé: Reveillière-Lepaux, président. — Lagarde, secrétaire général.*

*Républicains (dit la Gazette Ntionale), Hoche est mort. . . . Buonaparte est malade. . . .* Cette exclamation laconique indique assez l'idée du rédacteur de cette feuille. En effet, il couroit hier toute sorte de bruits sur les causes de la mort de Hoche. Les uns disoient qu'il avoit été empoisonné avec une brioche, d'autres qu'il avoit été assassiné par un adjudant-général, d'autres enfin qu'il avoit été tué d'un coup de pistolet par un ami de Schérer, qui l'avoit désigné au combat pour venger ce ministre de la lettre dont il étoit question ces jours passés. Aujourd'hui, la version la plus accréditée, c'est que le général avoit depuis longtems un polipe au cœur et qu'il est mort des suites de cette maladie. L'on fait que depuis quelque tems la santé étoit fort altérée, sans néanmoins exciter des craintes.

On assure que le citoyen Lambrechts, commissaire du Directoire à Bruxelles, a été nommé au ministère de la justice.

Nos plénipotentiaires de Lille sont de retour à Paris. Des courriers sont partis pour porter aux généraux l'ordre de se disposer à reprendre les hostilités.

La fête de la fondation de la République a été célébrée avant-hier avec beaucoup de pompe. Voici quelques détails tirés du *Rédacteur*: „Conformément à l'arrêté du Directoire, le bureau central s'est rendu au champ de Mars. Les dispositions nécessaires avoient été faites. Un vaste amphithéâtre s'élevoit

sur le penchant du terre. Au pied de la statue de la liberté, & sur une estrade, étoient placés cinq sièges, pour les membres du Directoire; d'autres étoient disposés latéralement pour les ministres, le corps diplomatique, les autorités constituées, l'état-major, l'institut national & les professeurs des écoles centrales. Une enceinte placée à l'un des côtés du terre, étoit destinée à recevoir les militaires blessés, les pères & mères des défenseurs de la patrie, morts les armes à la main, & trois invalides couronnés. Plusieurs trophées étoient élevés des deux côtés du terre; l'un portoit pour inscription: Aux braves qui sont morts pour la République; l'autre: A nos intrépides armées; un troisième: Aux législateurs de la République; un quatrième: Aux magistrats de la République; un cinquième: Aux écrivains patriotes; un sixième: Aux vrais amis de la constitution de l'an 3. Un nombreux concours de spectateurs garnissoit les talus du champ de Mars. — A une heure, une salve d'artillerie a annoncé l'arrivée du Directoire exécutif à l'École Militaire. Un instant après, le Directoire est allé, accompagné des ministres, de l'état-major de la 176. division, & de sa garde ordinaire, s'est rendu sur le terre & a pris séance, ainsi que tout le cortège. Il étoit précédé de militaires blessés, d'un groupe de pères & mères de défenseurs morts sur le champ de bataille, & des trois invalides couronnés. Un détachement de cent hommes d'invalides, bordoit la haie à droite & à gauche, depuis l'entrée du Champ de Mars jusqu'au terre.

Les élèves du conservatoire ont alors exécuté une symphonie; après quoi, le Président a prononcé un discours en forme de prière à l'auteur de la nature; Il a répété à différentes fois, comme une espèce de refrain, ces mots: Graces se soient rendues, souverain arbitre des destinées de l'univers; graces se soient rendues, la France est République. Du reste, ce discours ne contient rien de remarquable; c'est le tableau, tracé dans toute la pompe oratoire, des gradations par lesquelles la France s'est élevée à l'état républicain, des dangers dont elle a été menacée depuis, et du bonheur qui l'attend si l'être suprême inspire à tous les François des sentiments grands, élevés, généreux, désintéressés; s'il fait régner parmi eux un esprit de paix, une mutuelle bienveillance, un grand amour pour la vérité & la franchise, une grande aversion pour le mensonge & l'hypocrisie, un profond respect pour la vertu, une haine égale pour le vice, un amour ardent pour la patrie, & un dévouement sans bornes à la cause de leur pays.

Après ce discours, on a exécuté une hymne à la liberté, à laquelle les assistants ont applaudi par les cris de vive la République. Le Directoire a levé la séance et s'est mis en marche pour re-

tourner à l'école militaire. Alors les jeux ont commencé.

Nos fêtes nationales (observe un journal) n'ont pas encore le caractère qu'il convient de leur donner; elles manquent d'ordre, d'éclat et de pompe. Les spectateurs et les acteurs s'y trouvent trop rapprochés, s'y confondent trop aisément. Celle d'hier ressembloit sous ce rapport à toutes celles qui l'ont précédée. On violoit à chaque instant les consignes; l'enceinte du Champ-de-Mars étoit sans cesse encombrée de cavaliers et de piétons étrangers aux jeux. Il a fallu plus d'une heure à deux escadrons de Hussards pour tracer le chemin des chars au milieu de cette multitude. Plusieurs accidents ont eu lieu, un homme a perdu la vie, quelques autres ont été blessés. On remarque que l'ambassadeur Ottoman a beaucoup applaudi à nos jeux patriotiques.

Cette fête (dit à son tour la Gazette Nationale) n'a rien eu de vraiment populaire dans sa célébration. Nous sommes loin encore des manières républicaines; et le premier Vendémiaire a été chômé d'une façon presque royale. Quelques privilégiés ont joué du spectacle des courses, mais le peuple n'a rien vu et n'a rien pu voir.....

Les dernières lettres de Philadelphie rendent compte de débats assez sérieux entre James Monroe, ci-devant ambassadeur des Etats-Unis près la République française, et Timothée Pickens, secrétaire d'état. L'ex-ambassadeur demande avec fierté les causes de son rappel; le secrétaire d'état estime qu'il ne lui doit aucun compte, et James Monroe peu satisfait, annonce qu'il portera ses plaintes au sénat.

Conseil des 500. — Séance du 20.

Les quatre nouveaux députés de St. Domingue, Vergniaud, Leborgne, Thomany et Biron prêtent le serment.

Salicetti fait une motion en faveur des habitants de la Corse ruinés par la guerre. — Renvoyé à une commission.

La discussion s'ouvre sur un projet de Grenier, relatif au monument à élever dans la commune de Paris, et à la fête à célébrer annuellement, dans toute la République, en mémoire du 18 Fructidor.

Audouin appuie ce projet, et combat l'opinion de Luminais, qui prétend que multiplier les fêtes nationales, c'est leur ôter toute considération, et y rendre le peuple indifférent. Les grandes réunions échauffent les cœurs, dit-il, élèvent l'âme, lui donnent l'essor, excitent l'enthousiasme. Je n'en veux d'autre preuve que la conduite des prêtres de toutes

les religions qui, instruits par l'expérience, donnent à leurs cérémonies le plus grand appareil.

Mengesset n'est point de l'avis d'Andouin: Gardons-nous, dit-il, d'élever des monumens, d'instituer des cérémonies en l'honneur des époques affligeantes & des troubles de la révolution; les belles actions de nos héros méritent seules des trophées. Rome consacra-t-elle par des fêtes l'expulsion des Tarquins; l'abdication de Sylla, la mort de Marius ou de Catilina? Ne mêlons pas aux lauriers de la paix les cyprès de la révolution.

*Boulay (de la Meurthe)*: Représentans, j'ai préparé un travail très-étendu, & sur le projet en lui-même, & sur les causes morales & politiques de la journée du 18 Fructidor. Vous devez avoir remarqué que dans les départemens on cherche à faire prendre le change sur cette mémorable journée. Il est nécessaire de convaincre les patriotes & les froids égoïstes qu'en ne persuade qu'à force de raisonnement. J'avoue qu'en arrivant au corps législatif, j'avois une prévention favorable pour cette société de Clichy qui a forcé le gouvernement à se mettre un moment en état d'insurrection. Mais en voyant agir ses chefs, je changeai bientôt d'opinion; & sans avoir besoin des pièces fournies par le Directoire, ma conviction étoit formée sur l'existence de la conspiration. Mon travail n'est pas fini; si le conseil veut ajourner à demain, je le lui présenterai. — Adopté.

*Séance du 21*: — Baillet prend la parole pour une motion d'ordre: Vous avez arrêté, dit-il, que le tiers de la dette publique seroit payée en numéraire, et que les deux autres tiers seroient remboursés en bons au porteur, admissibles en acquisition de domaines nationaux. Dans les circonstances pénibles où se trouve le trésor national, cette mesure étoit la seule admissible, car jamais la France n'eût pu fournir au paiement des dépenses publiques, aux charges locales, et à l'acquiescement de la dette; il s'agit d'en assurer le succès. Pour y parvenir, il faut simplifier les transferts, faciliter la circulation des inscriptions, et donner aux rentiers la faculté de payer les droits de l'enregistrement en bons du dernier tiers réservé; sans cela votre résolution seroit illusoire.

L'orateur propose ensuite un projet ainsi conçu: 1<sup>o</sup>. Il ne pourra être formé aucune opposition sur le capital et les arrérages de la dette publique. 2<sup>o</sup>. Les droits de transfert ne seront perçus qu'à raison de 20 s. 3<sup>o</sup>. Les droits d'enregistrement pourront être payés en bons du dernier tiers reconstitué.

Le conseil ordonne le renvoi à la commission.

Conformément à la loi, le président (Lamarque) prononce un discours commémoratif de la fondation de la République: Cinq années se sont écoulées, dit-il, depuis que la convention décréta par enthousiasme la République. Il ne suffisoit pas de la fonder, il falloit l'organiser. Mais combien d'obstacles ne lui furent pas suscités? Des excès revoltans produisirent

des excès contraires, et la France déchirée, marcha de réactions en réactions, jusqu'au moment où une constitution, sagement démocratique, vint opposer aux efforts renaissans des ennemis de la liberté, une barrière inexpugnable. — Après quelques autres développemens, l'orateur passe à la journée du 18 Fructidor, et la représente comme un grand acte conservatoire qui a sauvé la République prête à périr. Il dément aussi le bruit de l'ajournement du corps législatif. Bien loin de suspendre nos séances, dit-il, nous devons les rendre plus actives. Car c'est alors qu'une majorité républicaine est restée dans les deux conseils, qu'il faut se hâter à réformer nos loix, à guérir les plaies de la révolution, à consolider le règne de la République. — (Impression à six exemplaires.)

*De la Haye, le 21 Septembre.*

Notre assemblée nationale vient de publier le résultat du vote national sur le projet de constitution. Ce résultat est que dans 3761 assemblées primaires, formant 126 districts, sur la totalité de 136,716 citoyens ayant le droit de suffrage, qui y ont voté, 108,761 voix ont rejeté le projet, tandis que 27,955 seulement l'ont accepté, ce qui fait pour le rejet une pluralité de 80,806 voix. L'assemblée, dans la séance du 18, a pris une résolution portant en substance que, vu l'intérêt que la république françoise témoigne mettre constamment aux événemens les plus importants de cet Etat, son fidèle allié, il sera donné connaissance officiellement au gouvernement françois du susdit résultat; qu'il lui sera en même tems notifié que le gouvernement intermédiaire qui devra encore subsister pour un court espace de tems dans cette république, n'apportera ni ne souffrira avec lui la moindre incertitude.

Il y a eu une espèce d'insurrection sur une partie de notre flotte du Texel. L'amiral de Winter ayant signifié à deux bataillons qu'ils se disposassent à partir pour les Indes Orientales, les soldats refusèrent d'obéir; deux compagnies accompagnèrent ce refus de démonstrations menaçantes. L'amiral les fit cerner et désarmer; après quoi il fit arrêter six des plus coupables, et ordonna de les pendre sans autre forme de procès. Cet ordre a été déjà exécuté sur deux.

*De Vienne, le 23 Septembre.*

S. M. l'Empereur vient d'établir une cour particulière pour les deux provinces de Gallicie. Elle a nommé M. le comte de Mailath chancelier, et M. le comte de Waina (ci-devant ambassadeur de Pologne ici) vice-président.

Le courrier qui avoit été expédié à Paris, est de retour ici; mais suivant ce qu'on apprend, il n'a point rapporté de réponse satisfaisante au sujet de Mantoue. Il paroît d'un autre côté que le Directoire françois ne veut plus se tenir aux stipulations faites dans les préliminaires de paix signés à Leoben, et qu'il a chargé Buonaparte de proposer de nouvelles conditions. Comme notre cour est résolue de ne négliger aucun moyen de parvenir à une paix convenable, Elle a envoyé itérativement M. le comte de Meerfeldt à Udine avec de nouvelles instructions.

L'on établit un magasin des plus considérables à Linz; il servira de réserve aux magasins de l'armée d'Italie.

Comme le nouveau gouvernement Génois s'est emparé de plusieurs fiefs impériaux, notre cour a défendu à toutes les places de commerce de faire aucun paiement sur Gènes; et il a été préposé une commission impériale sur toutes les marchandises appartenantes à des Génois qui se trouvent en Hongrie.

M. le comte d'Oettingen-Wallerstein ci-devant président de la Chambre Impériale de Wetzlar, vient d'être nommé Grand-juge de ce tribunal.

*De Ratisbonne, le 26 Septembre.*

Malgré toutes les apparences d'une reprise prochaine des hostilités, des personnes à portée d'être bien instruites soutiennent toujours que la paix aura lieu.

M. d'Alopeus, ministre de Russie, est arrivé Samedi dernier; il fera ici un séjour de quelques mois. Son Exc. est chargée de tout ce qui concerne le corps de Condé, et Elle a déjà fait différentes dispositions relatives à la nouvelle existence de ce corps.

D'après l'ordre qui a été publié le 18, l'armée de Condé partira aussitôt que S. M. l'Empereur de Russie en aura donné l'injonction. Elle marchera dans sa formation actuelle, & ne recevra celle qui devra lui être donnée qu'à son arrivée dans les états de S. M. Russie en Pologne. Elle devra y être établie militairement sous le nom de corps de Condé & sous les ordres toujours directs de ce prince. L'armée conservera le libre exercice de sa religion; elle prêterà le serment de fidélité aux drapeaux & à la défense de S. M. Russie, prendra l'uniforme & la cocarde Russes, & suivra en tous points les réglemens de cet Empire.

*De Strasbourg, le 26 Septembre.*

Le général en chef Moreau est attendu d'un moment à l'autre de retour de Paris.

L'on mande de Bâle qu'il y est arrivé, le 18, de Paris un commissaire françois, qui a mis les scellés sur les papiers du citoyen Bacher, chargé d'affaires de France. L'on dit que pareille mesure aura lieu relativement aux autres ministres de la République dans l'étranger. L'on parle de la nomination prochaine d'un nouvel ambassadeur près la ligue helvétique; le cit. Habeau est désigné pour cette place. — L'on prétend que Carnot a été vu à Lausanne. Le duc d'Aiguillon et Charles Lameth sont arrivés le 23 à Bâle; comme ils n'avoient été rayés que provisoirement de la liste des émigrés, ils ont dû, ainsi qu'un grand nombre d'autres, quitter le territoire de la République. D'Aiguillon est malade, cependant il n'en devra pas moins quitter Bâle, attendu qu'on ne permet à aucun émigré, de quelque espèce qu'il soit, de rester si près des frontières de la République. — Le canton de Zurich a résolu de demander aux autres cantons qu'il soit envoyé un ambassadeur à Milan pour féliciter et reconnoître la république Cisalpine. (*Gazette de Strasbourg*).

\* \* On a arrêté le 20 Juillet en Suabe près de Kaufbeuren, un jeune homme qui paroît être françois & militaire, mais avoir l'esprit aliéné; il ne prononce que quelques mots vuides de sens, fait diverses grimaces avec la bouche, & prend des positions extraordinaires avec les pieds. Il est âgé de 24 à 25 ans, de la taille de 5 pieds 4 pouces & demi, mesure d'Autriche, le visage long, uni, & fortement coloré; cheveux noirs en cadeneuse, yeux & sourcils bruns, la tête penchée en avant, le col gros. Il porte un chapeau rond & plat, un manteau & des pantalons bleu cèste avec des boutons jaunes à fleurs de lis, veste de Manchester noir moucheté de verd & des boutons pareils aux autres.

Quiconque pourroit connoître ce malheureux, est prié d'en aversir la commission criminelle de la maison de correction à Bouchloe près d'Angsbourg en Suabe. — Bouchloe le 12 Septembre 1797.

\* \* A vendre, un carosse coupé, très bien conditionné, de belle apparence, propre à servir en ville, ainsi qu'en voyage, avec un coffre platiné & une limonière; s'adresser Lit. D, No. 38.

\* \* On desireroit connoître une Dame françoise qui sût parfaitement travailler en modes; on lui proposeroit une association à des conditions avantageuses; s'adresser au Bureau de ce Journal.

\* \* M. le Baron de Linsingen, colonel au service de France, est prié de donner son adresse actuelle à M. le conseiller Lorsbach, procureur de la Chambre Impériale à Wetzlar, qui a des choses très importantes & très agréables à lui communiquer.